



# Les Echos du CAFI

## N° SPECIAL

Les Echos du CAFI : bulletin périodique de la Coordination des Eurasiens de Paris

186 Avenue d'Italie - 75013 PARIS

Tél. 01 43 64 87 72

### SOMMAIRE

Décès accidentel lors  
de l'incendie du  
31 décembre 2005

Communiqué des  
Associations

Pourquoi un N°  
Spécial ?

## Décès accidentel lors de l'incendie du 31 décembre 2005

**L**e 31 décembre 2005 à 18 h 30, un incendie se déclarait dans le logement du bâtiment V n°7 du CAFI, occupé par Mme. Liliane ANDREAS, une vieille dame âgée de 87 ans. Des témoins accourus ne purent pas sauver la vieille dame, mais réussirent à secourir sa nièce Mme ZEINA Mohamed, âgée de 76 ans, demeurant habituellement à MARSEILLE, et venue rendre visite à sa tante. Celle-ci devait souffrir de quelques brûlures.

**A**lertés, les gendarmes et pompiers venus de Sainte Livrade, Villeneuve sur lot et Casseneuil ne purent stopper la progression du feu qui devait détruire sept logements et endommager sérieusement deux autres, formant l'ensemble du bâtiment V.

**L**e feu s'est propagé à partir d'un cabanon en fer situé à côté du logement qui servait de cuisine à la vieille dame, d'autant plus rapidement et facilement que toutes les conditions étaient réunies : vétusté du bâtiment avec des murs minces et non isolés, des planchers en bois, plafond en carton et toit en tôle d'éverite, (le tout d'origine : datant de la construction du CAFI en 1939), stockage de réserve de fuel et présence de bonbonnes de gaz ayant explosé lors de l'incendie.

**D**u bâtiment ne restent que des murs de brique rouge, des plaques de tôle de fer calcinés, des poutrelles métalliques ayant servi de charpente pour le toit, ouvert en plein ciel suite à la combustion presque complète des plaques d'éverite qui servaient de toit.

**E**n 2004 le bâtiment U situé à côté avait été déjà entièrement détruit par un incendie survenu dans un logement. Cet accident n'avait pas fait de victime. Le corps de Mme ANDREAS devait être retrouvée dans les décombres de son logement, après l'extinction de l'incendie.

**P**our permettre l'intervention des services de secours, il avait fallu couper l'électricité sur tout le site du CAFI, privant ses habitants de l'éclairage et d'énergie, jusqu'à une heure tardive de la soirée.

Par ailleurs la lutte des pompiers contre le feu avait été retardée suite à un manque d'arrivée d'eau inexplicable à la borne d'incendie, qui avait déjà servi lors de l'incendie du bâtiment U.

**D**e nombreux habitants du CAFI ont assisté impuissants à cet incendie ; le Maire de Sainte Livrade et sa première adjointe étaient également sur place ; les habitants du CAFI exprimaient leur forte émotion ainsi qu'un sentiment d'injustice et de colère devant ce drame. Personne au CAFI ne pouvant se dire à l'abri de tels accidents.

## Communiqué des Associations

**LES ASSOCIATIONS ISSUES DU C.A.F.I. DE  
SAINTE LIVRADE SUR LOT: "MEMOIRE  
D'INDOCHINE", "RESIDENTS ET AMIS DU  
C.A.F.I.", ET "COORDINATION DES  
EURASIENS DE PARIS"**

ont publié le 3 janvier 2006 le communiqué de  
presse suivant:

**S**uite au drame qui a coûté la vie à Mme Liliane ANDREAS (87 ans) dans l'incendie du 31 décembre 2005 survenu à 18 h 30 au Bâtiment V du CAFI, les Présidents respectifs, Georges MOLL, Patrick FERNAND et Léon NGUYEN, représentant l'ensemble de leurs adhérents, des habitants actuels et des descendants du CAFI, expriment très fort la consternation de toute la communauté française d'Indochine devant cette malheureuse et horrible disparition qui choque terriblement les personnes très âgées vivant encore et toujours dans ces lieux.

**D'**une même voix ils présentent les condoléances très attristées de toute la communauté à la famille de Mme Liliane ANDREAS.

**D'**une même voix également les Présidents jugent inacceptable une telle fin de vie en 2005/2006. Mettre les responsabilités de ce qui n'a jamais été entrepris pour améliorer les conditions de vie de nos familles sur le dos de la seule municipalité actuelle serait vraiment chose trop facile. Précisons qu'elle n'en est qu'à son premier mandat, et que les responsabilités des sept mandats municipaux précédents doivent sans conteste aussi être mises en cause, sans oublier tous les parlementaires, et grands responsables, élus ou pas.

**L**es Français rapatriés d'Indochine ont été "largués" dans ce camp militaire désaffecté, il y a de cela cinquante ans; ils ne savaient pas qu'ils allaient être trahis par un document officiel ; en effet les autorités parlaient de situation provisoire ...

**O**n peut sans exagération aucune dire que les Grands Serviteurs et Elus, depuis 1956, n'ont jamais rempli leur devoir de reconnaissance vis à vis de ces rapatriés, afin que l'Etat rassemble enfin ses enfants, sans oublier ceux qui ont le plus souffert et qui ont dû tout abandonner pour avoir servi la Mère Patrie.

**C**omme si l'incendie ravageur ne suffisait pas, des dysfonctionnements soudains sont apparus, en particulier le manque d'eau disponible en temps voulu pour les pompiers.

**Une borne d'incendie non alimentée en eau ... Est-ce imaginable !...**

**D**ans une situation d'urgence ou chaque minute compte, le sauvetage de personnes en danger devient très aléatoire ... voire impossible. L'enquête devra déterminer si le manque d'eau a rendu impossible le sauvetage de Mme ANDREAS ...

**T**outes ces constatations nous amènent forcément à déposer conjointement, et très prochainement, auprès de Monsieur le Procureur de la République une plainte contre X avec constitution de partie civile, et également plainte pour non-assistance à personne en danger.

Georges MOLL, Patrick FERNAND, Léon NGUYEN



## Pourquoi un numéro spécial ?

**L**es Associations AACI, ARAC et CEP, soutenues par MEMOIRES D'INDOCHINE intentent une action en justice afin d'établir les responsabilités dans l'incendie du bâtiment V au CAFI qui a coûté la vie de madame ANDREAS.

**C**ette action est conduite par Maître BOULANGER avocat au barreau de Bordeaux. Persuadés de la légitimité de cette démarche pour la défense de notre CAFI et afin que de tels drames ne puissent se reproduire à l'avenir, nous demandons aux anciens et amis du CAFI de nous soutenir dans notre combat en participant même modestement aux frais de procédure.

---

**NB : ci-joint, un bulletin de souscription pour le soutien à l'action en Justice contre X.  
Avec tous nos remerciements.**